



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du vendredi 18 janvier 2013

Conseillers communautaires en exercice : 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.2.1, 7.1, 9.1, 2.1, 3.1, 4.1, 6.1, 6.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h45.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.3 et jusqu'au 6.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Cyril DEVESA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 0.3), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 0.3), Mme Martine JEANNIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT (jusqu'au 6.1), Mme Annie MENETRIER (jusqu'au 6.1), Mme Carine MICHEL (à partir du 0.3), M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du 0.2), Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Corinne TISSIER (à partir du 0.3), Mme Sylvie WYANLIN, Mme Nicole WEINMAN Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Roland DEMESMAY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN (à partir du 0.2) Chalèze : M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par M. Francis MISSEMER), M. Raymond REYLE Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chauffontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (à partir du 0.3) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean PIQUARD Larnod : Mme Gisèle ARDIET (représentée par M. Jean-Claude VILLATTE) Mamirolle : M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET Nancray : M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 6.1) Osselle : M. Jacques MENIGOZ (à partir du 0.3) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du 0.2), M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO jusqu'au 6.1) Routelle : M. Claude SIMONIN (jusqu'au 6.1) Saône : M. Alain VIENNET (jusqu'au 6.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 0.2) Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE (jusqu'au 6.1) Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (représenté par Mme Anne GROSJEAN jusqu'au 0.2 puis présent)

Étaient absents : Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Jacqueline PANIER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE La Vèze : M. Jacques CURTY Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN Novillars : M. Philippe BELUCHE Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET, M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE Saône : Mme Maryse BILLOT Serre-les-Sapins : M. Christian BOILLEY Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. Yves GUYEN

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, J. CANAL, L. DELMOTTE, YM. DAHOUI, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, JF. GIRARD, V. HINCELIN, S. JEANNIN (à partir du 0.3 et jusqu'au 6.1), S. JOLY (jusqu'au 6.1), JS. LEUBA, J. MARIOT (à partir du 6.2), J. PANIER, C. THIEBAUT, Z. YASSIR-COUVAL (à partir du 0.3), A. KOELLER, B. ASTRIC, J. CURTY, D. HUOT, JP. MARTIN, P. BELUCHE (jusqu'au 6.1), C. OYTANA, R. STEPOURJINE, JM. BOUSSET, MN. LATHUILLIERE

Mandataires : G. VERRO, S. RUTKOWSKI, JP. TAILLARD, JJ. DEMONET, JL. FOUSSERET, JP. GOVIGNAUX, JC. ROY, F. PRESSE, P. BONTEMPS (à partir du 0.3 et jusqu'au 6.1), A. MENETRIER (jusqu'au 6.1), N. BODIN, L. HAKKAR (à partir du 6.2), M. LOYAT, B. CYPRIANI, C. TISSIER (à partir du 0.3), P. CHANEY, R. DEMESMAY, A. AVIS, F. LOPEZ, D. ROLET, B. BOURDAIS (jusqu'au 6.1), C. BARTHELET, B. MOYSE, JM. FAIVRE, JC. VILLATTE

Délibération n°2013/002002

Rapport n° 4.1 - Renouvellement du processus Cit'ergie - Demande de subvention auprès de l'Ademe

Renouvellement du processus Cit'ergie - Demande de subvention auprès de l'Ademe

Rapporteur : Nicolas GUILLEMET, Vice-Président

Commission : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « Plan Climat Energie Territorial » (Fonctionnement)	Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none">• Dépenses : 45 000 €• Recettes : 22 500 €
Sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017	

Résumé :

Le Grand Besançon a obtenu en 2007 et pour une durée de 4 ans la reconnaissance soutenue par l'Ademe « Cap Cit'ergie », premier niveau de performance de la politique énergie-climat menée par la collectivité. Le Grand Besançon souhaite aujourd'hui renouveler son engagement dans le processus et vise l'obtention du label « Cit'ergie » en 2013.

Pour s'engager dans le processus de labellisation « Cit'ergie », le Grand Besançon est tenu d'établir, en lien avec un conseiller Cit'ergie accrédité par l'Ademe, un état des lieux de sa politique énergie-climat et un audit par un auditeur accrédité par l'Ademe en 2013, puis un suivi par l'intermédiaire de visites annuelles du conseiller durant 3 ans, jusqu'en 2016. Une demande de subvention est sollicitée auprès de l'ADEME pour l'ensemble de ces actions.

I. Rappel sur le processus Cit'ergie

Le Grand Besançon a obtenu le premier niveau de label « Cit'ergie » soutenu par l'Ademe : la reconnaissance « Cap Cit'ergie », le 18 décembre 2007. Ce label récompense l'engagement de la collectivité sur des objectifs Energie et Climat. L'évaluation porte sur 6 domaines impactant les consommations d'énergie et les émissions de CO₂ : le développement territorial, le patrimoine communal, l'approvisionnement énergétique, l'eau et l'assainissement, la mobilité, l'organisation interne, la communication et la coopération.

Cette démarche de labellisation « Cit'ergie » s'inscrit en lien avec l'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial (PCET). Le renouvellement du processus de labellisation doit être en cohérence et appuyer la politique actuelle menée sur le PCET, il vise à étayer et renforcer la politique énergie-climat et son plan d'actions grâce au Conseiller Cit'ergie. Il devra également permettre d'aider la collectivité à suivre et évaluer les actions énergie-climat mises en place.

Le label Cit'ergie a été délivré pour une période de quatre ans en décembre 2007. Cette période est arrivée à échéance en décembre 2011. Le Grand Besançon a fait le choix début 2011 d'attendre le lancement du nouveau catalogue d'aide à l'évaluation et intégrant davantage l'aspect adaptation au changement climatique dans l'évaluation de la politique énergie-climat, pour renouveler son processus en 2013.

Le Grand Besançon sera tenu de réaliser dans un premier temps un état des lieux de sa politique énergie-climat à l'issue des 4 années « Cap Cit'ergie » qui viennent de s'écouler, puis un audit préalable à l'attribution du label et une visite annuelle de suivi du plan d'action. Le conseiller qui sera retenu pour accompagner le Grand Besançon et l'auditeur sélectionné pour évaluer la démarche sont tous deux accrédités Cit'ergie.

II. Estimation prévisionnelle du budget associé au renouvellement du processus

Le coût de la labellisation (coûts du conseiller et de l'auditeur) est estimé à 45 000 € TTC.

Une demande de participation sera sollicitée auprès de l'ADEME pour la totalité du processus (état des lieux, audit et suivis annuels) à hauteur de 50 %.

Budget prévisionnel - Coût de l'opération :

ADEME	22 500 €
Grand Besançon	22 500 €
Total TTC	45 000 €

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2013 et du PPIF 2013-2017 :

- se prononce favorablement sur l'opération Cit'ergie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention auprès de l'Ademe pour le renouvellement du processus et son suivi annuel par le conseiller Cit'ergie et par l'auditeur.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le 24 JAN. 2013